



Convention sur la
diversité biologique



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Secrétaire général des Nations Unies nomme la chanteuse japonaise MISIA ambassadrice d'honneur de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité de 2010

Montréal, le 1^{er} mars 2010. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, a nommé l'auteur-interprète japonaise MISIA ambassadrice d'honneur de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui aura lieu à Nagoya, dans la préfecture d'Aichi, au Japon, du 18 au 29 octobre 2010.

Dans son rôle d'ambassadrice d'honneur, MISIA haussera le niveau de conscientisation à la réalité de la diminution des ressources biologiques et informera le public sur l'utilisation durable de la biodiversité. « Dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité, nous devons contredire la perception selon laquelle les gens sont coupés de leur environnement naturel. Nous devons mieux comprendre les conséquences de la perte de biodiversité », a déclaré le Secrétaire général. Ban Ki-moon s'est dit convaincu que MISIA pourra « contribuer à faire prendre conscience de nos luttes communes pour la protection de la vie sur la planète et des mesures que nous pouvons prendre pour ralentir cette perte de la diversité ».

MISIA milite pour le développement durable depuis le tout début de sa carrière à succès. Elle a contribué à sensibiliser le public aux Objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies et en 2008, elle a créé « Child AFRICA », un organisme bénévole de soutien à l'éducation en Afrique. Cette nomination honorifique attirera une attention très attendue sur l'importance de la diversité biologique et l'urgence d'accomplir des progrès afin de respecter les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

MISIA a fait la déclaration suivante en apprenant sa nomination : « J'ai constaté, au cours de mes voyages, que notre vie et notre culture varient beaucoup et que cette diversité est nourrie par la richesse des environnements naturels des différentes régions. J'ai aussi constaté l'existence d'un lien entre les graves problèmes de notre monde tels que la pauvreté, la guerre et la destruction de l'environnement. En qualité d'ambassadrice d'honneur, j'espère contribuer à une cause qui s'attaquera à la diversité biologique et aux autres enjeux mondiaux apparentés en réfléchissant et en agissant avec vous tous. »

La Conférence des Nations Unies sur la diversité biologique, la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, aura lieu à Nagoya, dans la préfecture d'Aichi, au Japon, du 18 au 29 octobre 2010. Un débat de haut niveau auquel participeront les chefs d'État et de gouvernement aura lieu à New York en septembre 2010, dans le cadre de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces deux grands événements des Nations Unies prépareront la réponse du monde entier à l'appauvrissement de la diversité biologique qui s'accélère, exacerbée par les changements climatiques. Ces débats devraient aboutir à l'adoption, à Nagoya, de cibles internationales



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

pour l'état de la diversité biologique en 2020 et en 2050 et à la définition de modes d'application, de surveillance et d'évaluation qui mobilisent l'engagement actif de toutes les parties prenantes.

Accueillant la nomination honorifique, M. Sakihito Ozawa, ministre de l'Environnement du Japon, a déclaré que « la musique est une langue internationale qui traverse les frontières du monde entier. MISIA utilise activement cet instrument de communication suprême afin d'améliorer notre monde et ses efforts mobilisent l'appui du public, dont les jeunes de la relève. Elle est la personne tout indiquée pour cette fonction d'ambassadrice d'honneur de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. »

Dans la même veine, M. Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention, a déclaré : « Je me réjouis de cette nomination du Secrétaire général. Nous avons plus que jamais besoin d'une alliance mondiale pour protéger la vie sur Terre, et la nomination de MISIA en qualité d'ambassadrice d'honneur de la dixième Conférence des Parties est une étape importante de la sensibilisation et de l'obtention de l'appui du public à cette cause. »

Profitant de la lancée de 2010 Année internationale de la biodiversité, MISIA continuera à remplir ses fonctions honorifiques jusqu'à la prochaine Conférence des Nations Unies sur la diversité biologique, en 2012. La nomination de MISIA coïncide également avec une autre importante manifestation des Nations Unies, à savoir l'Année internationale de la biodiversité, qui se tiendra du 13 août 2010 au 12 août 2011. Les initiatives précédentes de MISIA et son dévouement à sensibiliser le public aux enjeux du développement durable la mettent en excellente position pour créer des liens entre les jeunes et la biodiversité.

Notes à l'intention des rédacteurs

La Convention sur la diversité biologique

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays engagés à protéger la vie sur Terre. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces qui pèsent sur la diversité biologique et les services offerts par les écosystèmes, notamment les menaces associés aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'encouragement, du transfert de technologies et des pratiques exemplaires, et de la participation active et à part entière des parties prenantes compétentes, dont les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et le milieu des affaires.

Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est un traité complémentaire qui vise à protéger la diversité biologique contre les risques possibles que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent cinquante-six pays et la Communauté européenne sont parties au Protocole à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec :

David Ainsworth au +1 514 833 0196 ou à david.ainsworth@cbd.int

Johan Hedlund au + 1 514 287 6670 ou à johan.hedlund@cbd.int

Et rendez-vous sur :

Le site de l'Année internationale de la biodiversité : www.cbd.int/2010

Facebook: www.facebook.com/iyb2010

La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique aura lieu à Nagoya, dans la préfecture d'Aichi, au Japon, du 18 au 29 octobre 2010. La réunion comprendra un débat ministériel de haut niveau, qui se déroulera du 27 au 29 octobre 2010. La cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena se déroulera au même endroit, avant la dixième réunion, du 11 au 15 octobre 2010.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur les sites www.cbd.int/cop10 et www.cbd.int/mop5

MISIA

Née à Nagasaki, Japon, MISIA a enregistré ses premières chansons en 1998. Son succès *Everything* a été vendu à plus de 2 millions d'exemplaires.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.misia.jp/index_main.html

Child AFRICA

<http://child-africa.org.en>